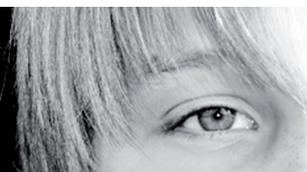


mal-traité à moi



MANUEL DE L'ENSEIGNANT NIVEAU SECONDAIRE

Réalisé par

Pr HAINAUT H.
FOIDART C.
LACHAUSSEE S.
MALEUX I.
MONVILLE M.
WITVROUW E.



SOMMAIRE

Chapitre I : Introduction	p. 3
Chapitre II : Vignettes cliniques	p. 4
Chapitre III : Support au DVD	p.10
1. Introduction générale	p.10
2. Pistes de réflexion par interview	p.10
A. Interviews de professionnels	p.10
A.1. Le directeur de l'enseignement fondamental	p.10
A.2. Le directeur de l'enseignement secondaire	p.11
A.3. L'agent PMS	p.11
A.4. Le médecin scolaire en PSE	p.12
A.5. La coordinatrice d'équipe SOS Enfants	p.12
A.6. Le conseiller de l'Aide à la Jeunesse	p.12
A.7. Le substitut du procureur du Roi	p.13
A.8. Le juge de la Jeunesse	p.13
A.9. Le directeur du SPJ	p.13
Chapitre IV : Parcours d'aides possibles à l'enfant victime de maltraitance détectée à l'école	p.14
1. Introduction	p.14
2. Schéma	p.15
Chapitre V : Propositions méthodologiques	p.16

Chapitre I : Introduction

Chers enseignants,

Dans ce « manuel de l'enseignant », nous tentons de vous apporter une aide à la réflexion autour de vignettes cliniques, c'est-à-dire des descriptions de signaux de souffrance d'un enfant au sein de l'école. En effet, il nous semble important que vous puissiez bénéficier d'un support pour vous guider dans vos réactions émotionnelles et vos élaborations mentales autour de situations concrètes que vous pourriez rencontrer dans votre vie professionnelle.

Tout d'abord, nous rappellerons quelques principes de base à garder à l'esprit face à toute situation de maltraitance. Ensuite, nous analyserons chaque vignette, une à une : nous énoncerons les hypothèses et aborderons les pistes de réflexion et les possibilités d'action. Enfin, nous mettrons en garde contre les pièges à éviter.

À travers l'ensemble des vignettes, nous souhaitons que vous preniez conscience qu'un signal ou un comportement isolé n'est pas systématiquement un signe de maltraitance. Le plus souvent, un ensemble de signes inquiétants ou la répétition de certaines attitudes problématiques vont faire suspecter une situation de maltraitance.

Face à un enfant en risque d'être maltraité, l'enseignant doit également prendre conscience de l'importance et des limites de son rôle. En tant que professionnel agissant au plus près des enfants, **l'enseignant est un maillon essentiel au bon fonctionnement de la chaîne de détection et de prise en charge des enfants maltraités.**

Il convient également de prendre conscience des émotions présentes chez l'enseignant confronté à ce type de situations car elles suscitent des questions difficiles et engagent sa responsabilité.

De manière générale, certains principes doivent être respectés dans toutes les situations de maltraitance d'enfant :

1. ne pas juger l'enfant ou ses parents ;
2. prendre le temps de réfléchir ;
3. ne pas prendre de décision seul ;
4. ne pas agir dans la précipitation (surtout s'il s'agit d'un fait isolé) ;
5. ne pas interpellé sur base d'éléments isolés sauf en cas de situation très grave ;
6. ne pas parler trop de ses inquiétudes autour de soi, seulement à la direction de l'école ;
7. savoir faire sa part du travail et savoir déléguer à d'autres professionnels ;
8. maintenir un lien avec les parents ;
9. ne pas fermer les yeux parce que la réalité est trop dure.

Nous allons maintenant analyser chacune des vignettes plus précisément.

Nous vous présenterons des situations rencontrées dans l'enseignement maternel. Pour chaque type de maltraitance, nous proposerons un exemple de situation pouvant évoquer la négligence grave, la maltraitance sexuelle, la maltraitance physique et la maltraitance scolaire. Nous avons également construit des vignettes dites « neutres », c'est-à-dire des descriptions de comportements chez l'enfant qui pourront vous interpellé et vous mettre en question.

Chapitre II : Vignettes cliniques

Cassandra (négligence grave)

Cassandra a 14 ans. Elle est en première différenciée. Elle est peu soignée et mutique en classe. Ni les élèves, ni les enseignants de sa classe n'entendent le son de sa voix. Elle n'a pas le matériel scolaire demandé et n'est pas en ordre au niveau administratif. Ses parents ne viennent ni aux réunions, ni aux convocations personnalisées. Cassandra « traîne » souvent près du bureau des éducateurs de l'école et commence à exprimer son mal-être en se griffant les avant-bras avec des ciseaux pendant les cours.

Vous êtes son/sa titulaire. Que faites-vous ?

Hypothèses

- jeune fille livrée à elle-même, issue d'une famille en difficulté psycho-sociale avec peu de gens qui l'investissent affectivement ;
- mal-être important ;
- situation grave dans sa famille dont elle n'ose pas parler.

Pistes de réflexion : propositions d'aide

- en parler à l'éducateur(trice) de l'établissement pour réfléchir avec lui (elle) à un partenariat de soutien au sein de l'école : aller à la rencontre de la jeune adolescente, faire preuve de disponibilité et de bienveillance à son égard, lui proposer des aides concrètes au niveau administratif (éducateur), tenter de recontacter ses parents ;
- la soutenir dans sa scolarité en l'aidant à se remettre en ordre, chercher des moyens de lui fournir du matériel (que l'on peut éventuellement garder en classe), lui proposer les cours de remédiation ou l'école de devoirs ;
- interpellé le centre PMS pour rencontrer la jeune et/ou la famille et explorer le réseau qui pourrait les aider ;
- tenter de mobiliser un esprit de solidarité dans la classe.

Pièges à éviter

- l'ignorer (« l'oubliée du fond de la classe ») ;
- abandonner toute exigence scolaire ;
- se fâcher sur elle devant toute la classe en raison des devoirs non réalisés et du matériel manquant ;
- laisser s'installer un climat de moquerie à son égard.

Christelle (maltraitance sexuelle)

Christelle a 13 ans. Elle est une bonne élève, très sage et réservée en classe. Elle cache son visage derrière ses longs cheveux, porte des vêtements amples. Elle a un mouvement de recul dès qu'un garçon l'approche. Elle pleure souvent en silence.

Tout en restant très effacée en classe, Christelle vous envoie, via différents médias (petits mots, Facebook, sms...) des confidences quant à ses difficultés familiales ainsi que des appels à l'aide de plus en plus pressants. Elle sous-entend, lors de la rédaction d'un poème, qu'elle est victime d'attitudes qui ne respectent pas son intimité de la part de son papa.

Que faites-vous ?

Hypothèses

- adolescente victime de maltraitance sexuelle ;
- adolescente qui cherche à attirer l'attention ou à séduire son professeur.

Pistes de réflexion : propositions d'aide

- lui proposer un temps de rencontre avec un membre de l'équipe éducative ou un agent PMS dans un espace confidentiel (mais à l'école), en lui disant que vous êtes sensible à sa souffrance mais que vous n'avez pas les compétences pour l'aider et que vous allez l'orienter vers un professionnel qui pourra mieux l'aider ;
- lui rappeler les limites de votre rôle d'enseignant ;
- continuer à s'intéresser à elle au travers de ses travaux scolaires, favoriser les liens avec les autres élèves grâce aux travaux de groupe.

Pièges à éviter

- lui proposer de la rencontrer hors du cadre scolaire pour l'écouter de façon confidentielle (risque pour l'enseignant de sortir de son rôle et de lui laisser croire que vous pouvez entretenir avec elle une relation proche) ;
- ignorer ses appels à l'aide.

Laura (maltraitance physique)

Laura est une adolescente de 15 ans. Dynamique, elle fait partie d'un cercle d'amis avec qui elle chahute beaucoup. Elle se révolte contre toute forme d'autorité. C'est la « rebelle » de la classe. Elle peut se montrer insolente, voire grossière avec les enseignants.

Face à cette attitude particulièrement déplacée, vous la menacez de l'envoyer chez le directeur qui pourrait la sanctionner de plusieurs jours de renvoi. Laura s'effondre et vous supplie de ne pas mettre vos menaces à exécution. Elle explique être régulièrement battue par son père. Sa maman n'ose pas intervenir. Si elle n'assume pas toutes les tâches ménagères à la maison en plus de sa scolarité, son père devient extrêmement violent.

Face à cette adolescente en pleurs, que faites-vous ?

Hypothèses

- maltraitance physique du père ;
- jeune fille parentifiée (c'est-à-dire qui doit assumer la charge des tâches et des responsabilités d'un ou de ses deux parents) ;
- jeune fille qui tente d'échapper à une punition en racontant des mensonges sur sa vie familiale.

Pistes de réflexion : propositions d'aide

- engager un dialogue avec la jeune fille en dehors de la présence des autres élèves, l'orienter vers un(e) éducateur(trice) s'il y en a dans l'école ;
- en parler à la direction de l'école et envisager ensemble d'interpeller le centre PMS. Dans un second temps, la direction et/ou le centre PMS pourront rencontrer les parents ;
- si la jeune fille arrive à l'école avec des traces de coups, prévenir le PSE ;
- si la rencontre avec les parents amène des éléments d'inquiétude, interpeller une équipe SOS Enfants qui pourra éventuellement hospitaliser Laura pour la mettre à l'abri le temps d'évaluer la situation et de dégager des pistes d'aide ;
- se montrer particulièrement soutenant(e) pour cette jeune fille dans sa scolarité.

Pièges à éviter

- ignorer les difficultés énoncées par la jeune et penser qu'elle cherche seulement à éviter une sanction ;
- juger les parents ou estimer qu'aucun changement n'est possible chez eux.

Aline (maltraitance scolaire)

Vous êtes titulaire d'une classe de 3^{ème} année de l'enseignement secondaire. Lors d'une réunion, les parents d'Aline vous expliquent que chaque dimanche soir, elle se plaint de crampes au ventre et souffre de nausées.

Le lundi matin, elle trouve toutes sortes d'excuses pour ne pas aller au cours de physique. Le soir, elle se sent mieux. Ce scénario se répète depuis plusieurs semaines.

Les parents sont très inquiets, d'autant plus qu'Aline ne répond pas à leurs questions. Ils vous demandent d'intervenir. Que faites-vous ?

Hypothèses

- attitudes inadéquates de l'enseignant vis-à-vis de son élève (humiliations, sévérité excessive, attitude séductrice...);
- jeune fille qui tente d'échapper au cours de physique parce qu'elle est en échec.

Pistes de réflexion : propositions d'aide

- engager un dialogue avec la jeune fille, seul ou accompagné d'un agent PMS, afin de comprendre le malaise de cette élève dans le cadre de son cours de physique ;
- évoquer avec le professeur de physique, dans un cadre confidentiel, les inquiétudes des parents de la jeune fille, sans jugement de votre part ;
- si l'enseignant semble tout à fait indifférent à vos propos et que la jeune fille a évoqué des attitudes inadéquates de l'enseignant, avertir la direction après en avoir informé le professeur concerné.

Pièges à éviter

- se laisser guider par ses émotions et prendre parti pour l'un ou l'autre ;
- refuser d'intervenir par crainte de répercussions du collègue.



Matthias (neutre)

Vous êtes intérimaire en 3^{ème} année depuis un mois dans l'école de Matthias. Il a 16 ans. C'est un adolescent plutôt discret qui n'intervient pratiquement jamais aux cours. Ce matin, il demande pour rencontrer le directeur et se plaint de votre attitude. Il prétend que vous lui faites des avances, que vous n'hésitez pas à le frôler lors des cours et dans les couloirs. Vous ne comprenez pas pourquoi il raconte une telle histoire. Vous êtes toujours très respectueux(se) dans vos paroles et vos gestes lorsque vous vous adressez aux élèves. Vous le dites mais il persiste.

Quelles sont vos hypothèses ? Que faites-vous ?

Hypothèses

- colère à votre égard car sentiment amoureux non-partagé ;
- envie de se faire remarquer car il en a assez d'être « transparent » à l'école ;
- mauvaise interprétation de l'attitude empathique que vous avez vis-à-vis de vos élèves.

Pistes de réflexion : propositions d'aide

- demander une rencontre à trois avec votre directeur pour en parler sereinement ;
- s'il persiste dans ses propos, envisager une rencontre avec le PMS.

Pièges à éviter

- le rencontrer seul et lui demander des explications (il faut toujours un témoin) ;
- le prendre à partie devant la classe, les collègues, ses parents et l'accuser de mensonges ;
- ignorer ses propos.

Laetitia (neutre)

Laetitia a 15 ans. C'est une jeune fille timide et réservée, obtenant d'excellents résultats scolaires et habituée à un large cercle d'amies. Depuis quelques mois, l'ensemble du corps enseignant constate des changements : isolement, pleurs fréquents, chute des résultats scolaires, amaigrissement.

Vous avez un bon contact avec elle et vous lui partagez votre inquiétude pour elle. Elle vous rassure et attribue ses changements à la tristesse résultant du décès de son chien. Son état de mal-être perdure.

Ses amis viennent vous dire leur inquiétude pour elle.

Quelle est votre hypothèse ? Que faites-vous ?

Hypothèses

- anorexie mentale ou autre maladie ;
- dépression ;
- grossesse ou interruption volontaire de grossesse ;
- situation familiale très difficile (divorce conflictuel, violence conjugale...) ;
- victime d'agression sexuelle intra ou extra-familiale ;
- harcèlement à l'école (de la part d'un élève, un professeur, et/ou sur internet...).

Pistes de réflexion : propositions d'aide

- discuter de vos inquiétudes avec le psychologue du PMS, un(e) éducateur(trice) s'il y en a dans l'école et la direction ;
- se montrer à l'écoute de la jeune fille, proposer un entretien avec le/la psychologue du PMS ;
- rencontrer les parents et faire part de vos inquiétudes notamment concernant les résultats scolaires et l'isolement de leur enfant.

Pièges à éviter

- tenter de nouer un lien privilégié avec elle pour qu'elle se livre à vous (risque d'être rapidement dépassé par le problème sans avoir prévu un relais) ;
- l'orienter vers le PMS ou rencontrer ses parents sans avoir pris le temps de lui exprimer vos inquiétudes et les raisons de votre orientation vers des services aptes à l'aider à surmonter ses difficultés.



Chapitre III : Support au DVD

1. Introduction générale

Ce DVD regroupe un ensemble d'interviews de professionnels de l'enseignement, de l'aide aux enfants en difficulté, de l'Aide à la Jeunesse et de magistrats de la Jeunesse. Il présente également les témoignages de deux personnes victimes de maltraitance dans leur enfance, témoignages qui portent sur leur perception de l'aide que l'école a pu ou non leur apporter.

Les propos tenus sont le reflet de la manière dont la personne interviewée perçoit sa fonction. Leurs propos n'engagent qu'eux-mêmes.

Il nous paraît judicieux et utile que vous puissiez, après chaque interview, prendre le temps de réfléchir aux propos entendus.

Il s'avère nécessaire de relever et d'insister sur l'importance du rôle de l'enseignant dans le développement global de la personnalité de l'enfant, rôle d'autant plus grand si l'enfant vit dans une famille qui ne lui apporte pas le soutien et l'encadrement nécessaires à son épanouissement (cf. témoignages-interview de la psychologue du PMS).

2. Pistes de réflexion par interview

A. Interviews de professionnels

A.1. Le directeur de l'enseignement fondamental

Ce directeur insiste sur l'importance du travail en réseau.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site *Yapaka*¹, programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce programme, très riche et diversifié, organise notamment des formations à destination des directions d'école et des enseignants (par exemple, jeu des trois figures en classes maternelles). Il procure également des outils préventifs relatifs au thème de la maltraitance (livres à destination des enseignants et des enfants, capsules vidéos...).

Cette interview est aussi l'occasion de débattre des conséquences parfois négatives d'une interpellation de la police ou du SAJ sur la vie de l'enfant. Par exemple, si l'interpellation n'est pas suffisamment réfléchie, elle risque parfois d'amener une fermeture rapide du dossier par manque d'éléments. Elle peut aussi « blesser » narcissiquement très fort les parents et les amener à une attitude défensive dans laquelle ils vont nier tout problème. Leur colère peut également se centrer sur l'enfant qui a « sali l'image de ses parents et l'honneur de la famille ».

Il ne faut jamais oublier que pour un enfant, les parents constituent sa première attache et sa référence principale. Il les aime le plus souvent, quel que soit le mal qu'ils lui font. Pour un enfant, la démarche de dénoncer ce qu'il vit en famille est toujours très difficile (peur de trahir les siens, peur des conséquences sur lui-même et sa famille, crainte d'être puni...). Il est indispensable en tant que professionnel de tenir devant l'enfant des propos respectueux à l'égard de ses parents et de lui expliquer vers qui vous allez vous tourner pour l'aider.

¹ www.yapaka.be



A.2. Le directeur de l'enseignement secondaire

En début d'interview, ce directeur insiste sur le fait que le PMS est le premier partenaire de l'enseignant. C'est l'occasion de préciser le rôle du PMS, d'insister sur le dialogue et la concertation, mais aussi sur l'importance de « ne pas jouer au psy ». La tentation est grande pour l'enseignant d'être trop à l'écoute des problèmes personnels de ses élèves adolescents et de se retrouver « englué » dans une relation d'aide personnelle qui dépasse sa fonction (risque aussi d'un élève amoureux de son professeur, par exemple). Un partenariat rapide avec un éducateur de l'école ou un intervenant PMS permet d'éviter cet écueil.

Ce directeur évoque également un constat de coups réalisé dans le cadre du PSE ; il enchaîne en expliquant que ce jeune a été mis en autonomie. À cette occasion, il nous paraît utile d'insister sur l'importance de rester prudent. La mise en autonomie n'est pas « la » solution universelle. Par ailleurs, il existe différentes phases intermédiaires entre un constat de coups et une mise en autonomie : contact avec le PMS, rencontre avec les parents, interpellation du SAJ, accompagnement psychologique du jeune, évaluation de sa capacité à vivre en autonomie et des ressources familiales au sens large...

Le directeur évoque également l'appel à la police comme piste d'aide au jeune. Cet avis est l'occasion d'informer les étudiants sur les conséquences d'un recours à la police. Contrairement à l'appel aux différents services d'aide, la police a l'obligation légale de transmettre ses informations au Parquet de la Famille. Une enquête judiciaire peut suivre et conduire à des sanctions pénales à l'égard des auteurs, ce que le jeune ne souhaite peut-être pas. Le plus souvent, les enfants désirent être entendus et protégés, mais ils ne souhaitent pas que leurs parents soient sanctionnés et encore moins incarcérés.

A.3. L'agent PMS

Cette interview est porteuse de messages fondamentaux pour les enseignants, d'autant plus que le centre PMS est leur premier interlocuteur.

Tout d'abord, elle ouvre la réflexion sur la question de l'urgence. Un sentiment d'urgence et de stress nous habite lorsqu'on est confronté à une situation de maltraitance. Nous insistons sur l'importance de ne pas agir de façon intempestive, mais bien de prendre le temps de la réflexion avec les personnes concernées, de faire appel à des professionnels spécialisés dans cette matière (PMS, PSE, équipes SOS Enfants...) pour construire la meilleure (ou la moins mauvaise) manière d'intervenir dans cette situation particulière. Il n'y a pas une seule manière d'agir et chaque situation est unique.

Ensuite, cette interview pose la question du secret professionnel et de l'importance de la confidentialité. Cela nous renvoie au chapitre consacré au secret professionnel. C'est aussi l'occasion d'insister sur le fait que le dévoilement de son intimité aura de multiples conséquences pour l'enfant (honte, peur, perte de confiance dans le monde adulte, sentiment de trahison...). En ce sens, il convient de prendre toutes les garanties afin que ce qui lui arrive ne devienne pas « le » sujet de conversation entre enseignants ou entre parents à la sortie de l'école.

Si la parole de l'enfant est entendue et transmise aux personnes qui pourront l'aider sans qu'il se sente trahi ou jugé, l'enseignant aura accompli sa part du travail pour aider cet enfant. Vous pouvez aussi insister sur le fait qu'une bonne amorce de l'aide va s'avérer tout à fait fondamentale pour garantir la qualité des interventions ultérieures.



Enfin, le message quant à l'impact des paroles de l'enseignant sur l'enfant est important et peut être mis en parallèle avec les deux témoignages d'anciennes victimes.

A.4. Le médecin scolaire en PSE

Cette interview est l'occasion d'expliquer les différences et les collaborations entre PMS et PSE.

Vous pouvez aussi élargir le propos du médecin interviewé en précisant qu'outre le constat de coups, le rôle du médecin via les visites médicales est aussi de détecter et de prévenir les situations de négligence médicale : retard de croissance, mauvaise hygiène ou suivi médical (dents, audition, vue, état général...). Si le médecin constate un problème de santé quel qu'il soit, il est autorisé à s'assurer du suivi de ses recommandations et/ou de proposer le passage d'une infirmière à domicile.

A.5. La coordinatrice d'équipe SOS Enfants

La personne interviewée explique que l'équipe intervient à la demande d'un ou des deux parents, de l'enfant lui-même, de membres de la famille élargie, ou encore à la demande des professionnels de proximité (enseignants, animateurs de loisirs, médecins...). Les équipes SOS Enfants interviennent aussi sur mandat des SAJ, SPJ et du Tribunal de la Jeunesse.

Vous pouvez consulter le site de l'ONE ou de la fédération des équipes SOS Enfants et/ou les brochures qui définissent les missions des équipes.

L'interviewée insiste également sur le fait qu'une équipe SOS Enfants place l'enfant au centre de l'intervention. La présence de médecins et de psychologues permet d'offrir une grande place à l'écoute du corps et de la parole de l'enfant. Les équipes SOS Enfants proposent aux enfants et à leurs parents des espaces de parole confidentiels. Elles tentent de comprendre le fonctionnement psychique de l'enfant et la dynamique familiale, dans le respect des souffrances de chacun, pour apporter l'aide la plus adaptée. Le bien-être et la sécurité de l'enfant constituent toujours la préoccupation première.

Enfin, elle termine en parlant de l'importance pour l'enfant de retrouver une vie « normale » auprès des enfants de sa classe et de retrouver le regard d'un enseignant qui le considère comme les autres. Comme déjà évoqué à maintes reprises, la révélation de maltraitance fragilise et stigmatise l'enfant. Un enfant souhaite généralement être comme tout le monde et non pas regardé comme une « bête curieuse » ou avec pitié. Là aussi, l'attitude de l'enseignant va être très importante pour que, une fois l'aide adéquate mise en place, « la vie puisse reprendre son cours. »

A.6. Le conseiller de l'Aide à la Jeunesse

Le conseiller d'Aide à la Jeunesse évoque essentiellement des situations d'adolescents en difficulté. C'est pourquoi il dit qu'il faut toujours passer par le conseil de classe. Ce n'est évidemment pas le cas pour l'enseignement maternel et primaire. Dans certaines situations du secondaire, l'intervention de la direction, de l'équipe éducative et du centre PMS est suffisante. Le passage par le conseil de classe ne doit pas être systématique. En effet, le risque de non-respect du secret professionnel et de la confidentialité s'accroît lorsqu'un grand nombre de personnes est informé. Or, le respect de l'intimité du jeune en souffrance est essentiel.

Le conseiller dit également que l'enseignant, contrairement à l'agent PMS, n'est pas tenu au secret professionnel. Ceci est sujet à débat. Certains textes disent que les enseignants sont également tenus au secret professionnel (cf. article « Le secret professionnel et les enseignants. Pistes de gestion » publié par l'AGES). Quoi qu'il en soit, ils sont pour le moins tenus à un devoir de discrétion.

Il évoque différents services qui peuvent intervenir, notamment les AMO qui sont des associations d'aide en milieu ouvert. Vous pourrez obtenir tous les renseignements sur ces associations sur le site de l'Aide à la Jeunesse⁴.

A.7. Le substitut du procureur du Roi

Cette interview permet de mieux faire comprendre les deux volets d'un mandat judiciaire : protection de l'enfant et poursuite des ou de l'auteur(s). Le procureur du Roi se situe au carrefour des deux démarches.

A.8. Le juge de la Jeunesse

Cette interview permet de comprendre le décret de l'Aide à la Jeunesse (qui peut être consulté sur le site de l'Aide à la Jeunesse) et donc la déjudiciarisation de ce qu'on appelait avant la «Protection de l'Enfance» et que l'on appelle maintenant l'Aide à la Jeunesse.

Le rôle du juge de la Jeunesse reste important mais très limité dans les situations d'enfants en danger : il décide de l'orientation vers le SAJ ou le SPJ qui assurent le suivi des situations. On le voit en audience, aux côtés du substitut du procureur du Roi. Ils sont toujours tous deux présents aux audiences, ainsi que le greffier qui rédige le compte-rendu de l'audience.

Le juge évoque le rôle de l'avocat. C'est l'occasion d'apprendre que la loi belge permet qu'un jeune de zéro à dix-huit ans soit assisté par un avocat à sa demande ou à la demande d'un tiers (par exemple : une équipe SOS Enfants, son éducateur, un membre de sa famille élargie, un enseignant...). Cet avocat sera *pro deo*, c'est-à-dire que l'intervention sera gratuite pour le jeune. Cet avocat aura pour mission de représenter la parole de l'enfant devant le tribunal et devant les deux instances d'Aide à la Jeunesse (SAJ-SPJ). Vous pouvez consulter le site *Droit des Jeunes*⁵ pour de plus amples informations concernant cette question.

A.9. Le directeur du SPJ

Le directeur du SPJ applique les mesures d'aide contrainte imposées par le juge de la Jeunesse. Il veille à leur bonne application en collaboration avec différents professionnels. Cette interview est l'occasion d'aborder l'idée que les situations peuvent évoluer et qu'un « dossier » arrivé au SPJ peut « redescendre » au SAJ ou être fermé par décision judiciaire. Certaines situations familiales très difficiles ont amené les professionnels à recourir à l'aide contrainte pour protéger le jeune. Les parents peuvent évoluer et prendre conscience de la nécessité d'être aidés, et retourner alors vers une aide consentie.

Les mesures prises par le juge sont systematiquement réévaluées au minimum une fois par an.

⁴ www.aidealajeunesse.cfwb.be

⁵ www.sdj.be

Chapitre IV : Parcours d'aides possibles à l'enfant victime de maltraitance détectée à l'école

1. Introduction

Le schéma qui suit illustre différents parcours d'aides possibles lorsqu'un enseignant s'inquiète d'une éventuelle maltraitance ou négligence vécue par un enfant de sa classe. D'autres parcours sont envisageables. Les interventions s'articulent en général en fonction du réseau local.

Nous avons fait le choix de répartir les différents intervenants en partant de l'enfant, centre de l'intervention :

- personnes présentes dans le quotidien de l'enfant (famille et école) ;
- professionnels de première ligne, c'est-à-dire avec qui les enseignants entretiennent des contacts occasionnels (PMS, PSE ...) ;
- intervenants de seconde ligne qui apportent une aide spécialisée et approfondie ;
- intervenants imposant une aide à la famille ou un éloignement de l'enfant du milieu familial.

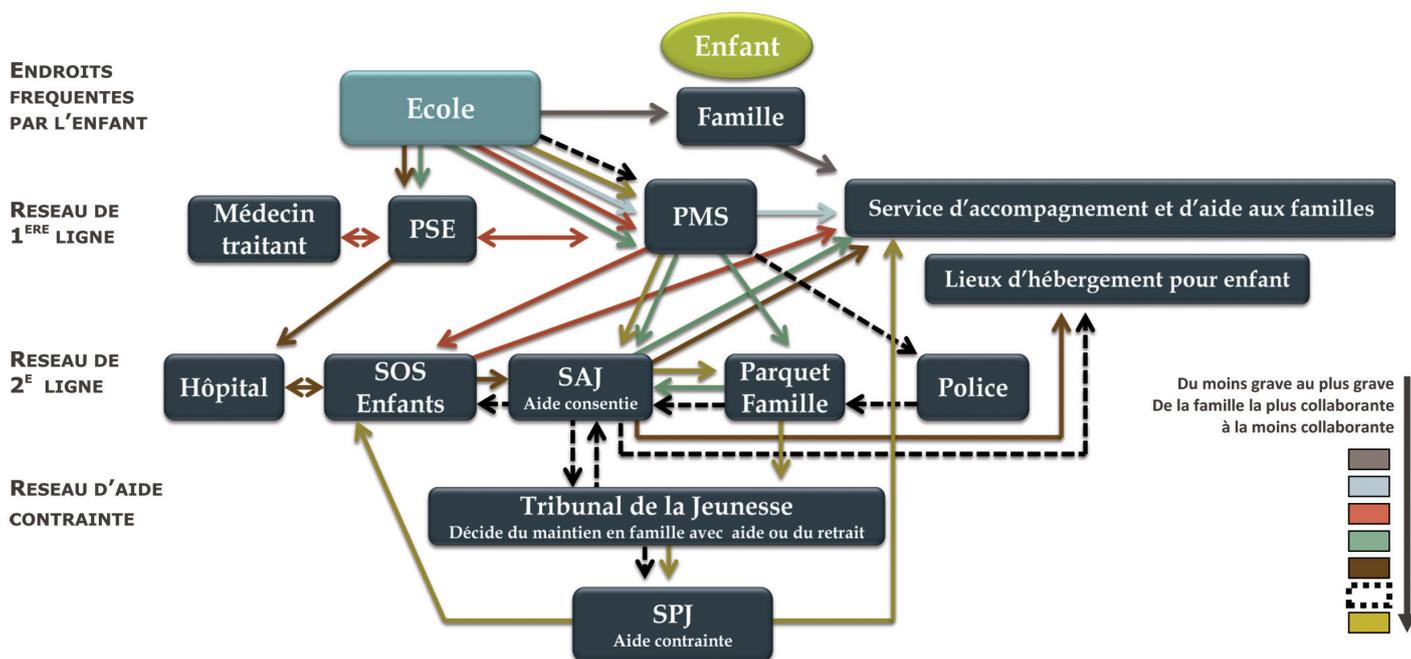
Ce schéma vise à représenter la complexité et la richesse du réseau d'aide aux enfants en difficulté. Ce n'est ni un résumé, ni un modèle des parcours d'intervention « obligatoires ».

Réflexions générales

- Quel que soit le trajet parcouru, la réussite d'une intervention dépend de la manière dont chaque intervenant, quel qu'il soit, réalise sa part du travail (engagement dans le processus d'aide sans dépasser ses compétences, respect de l'enfant et de sa famille).
- Prendre le temps de la réflexion avec des personnes qualifiées pour trouver la moins mauvaise façon d'intervenir est toujours nécessaire. Les interventions intempestives risquent souvent de faire plus de tort que de bien.
- En dehors des situations où un danger grave et immédiat existe (situations rares), il est préférable d'éviter d'appeler la police (stigmatisation de l'enfant et des parents aux yeux de tous, dramatisation, risque de poursuite judiciaire des adultes, risque de colère des parents à l'égard de l'enfant...). En cas d'urgence, l'hospitalisation permet de mettre l'enfant à l'abri le temps de poser un diagnostic et d'explorer les ressources de la famille ainsi que les pistes d'aides envisageables.

2. Schéma

Parcours d'aides possibles à l'enfant victime de maltraitance détectée à l'école



NB : Chaque fléchage de couleur différente indique un « trajet d'intervention » possible lorsque des enseignants s'inquiètent pour un enfant. Pour une raison de lisibilité, nous indiquons uniquement les axes principaux mais il faut savoir que chaque intervenant est susceptible d'entrer en contact avec les autres. Tous les intervenants, excepté le Parquet, rencontrent l'enfant et ses parents. Les services d'accompagnement et d'aide sont multiples. Ils peuvent travailler en aide consentie ou en aide contrainte.



Chapitre V : Propositions méthodologiques

Définissez la maltraitance avec vos propres mots

Pour moi, la maltraitance c'est...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous déjà rencontré ce que vous pensez être un cas de maltraitance à l'école ou dans votre vie associative ?

Si oui, expliquez ...

Si non, quelles réactions penseriez-vous avoir si c'était le cas ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notre carte conceptuelle



Suite à la lecture du syllabus, je sais :

1. identifier le type de maltraitance dont il est question ici.

Il est question de

Nos hypothèses explicatives

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. proposer des solutions face à la situation décrite.

Pour nous, face à cette situation, il faudrait :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Il ne faudrait surtout pas :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

De cette mise en commun, nous retiendrons que :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Suite à la lecture orale des vignettes des autres groupes,

Je note ci-dessous ce que je ressens

- 1 (prénom)
- 2 (prénom)
- 3 (prénom)
- 4 (prénom)
- 5 (prénom)

Suite à ma lecture du syllabus, je sais identifier le type de maltraitance dont il est question :

1 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :
.....
.....
.....

2 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :
.....
.....
.....

3 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :
.....
.....
.....

4 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :
.....
.....
.....

5 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :
.....
.....
.....



Suite au visionnage des interviews de professionnels (DVD), la représentation de mon schéma d'un réseau de maltraitance est :

Après la lecture du syllabus, la représentation de mon schéma d'un réseau de maltraitance est :